

## M.6 Mettre en oeuvre le programme de déploiement des bornes en relation avec le Schéma IRVE élaboré par le SIEML

### Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Transports routiers - Branche Energie -



Descriptif de l'action

Introduit par la loi d'orientation des mobilités, ce nouveau document de planification territoriale permet aux titulaires de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique) de définir des objectifs de déploiement de bornes de recharge et de superchargeurs sur le domaine public à horizon 2025 et 2030, tous maîtres d'ouvrages confondus.

En Maine-et-Loire, l'élaboration de ce schéma directeur a été confiée au SIEML et s'est déroulée en concertation avec l'ensemble des acteurs clés du territoire, publics et privés, tout au long de l'année 2022.

Le SIEML finance à hauteur de 75% la démarche.

Au golf de Cholet, il y a un projet d'installer 2 bornes de charge doubles (donc 4 places en tout) pour 20 000 euros.

Cible(s)

Les citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Décarboner le secteur

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUi-H, de la Politique Globale de Déplacements et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi d'Orientation des mobilités (Loi LOM)

Cette action s'inscrit dans le cadre de différentes lois ayant trait à la transition écologique :

la loi énergie climat,

le plan TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte),

la loi Climat Résilience,

### Evaluation initiale

Année de début

2024

Année d'échéance

2030

État

En cours

Thématische(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique

Faible

Organisationnelle

Faible

Financière

Faible

### Acteurs

Porteur de l'action

Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Directeur Voirie et Espaces Publics
Rôle de l'EPCI	Financeur
Service concerné	Direction Voirie et Espaces Publics
Élu référent	Vice président en charge de la Transition Ecologique
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	
SIEML (Financier) - ALTER ENERGIES (Financier)	

## Moyens nécessaires

Investissements	53000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0 etp
Subventions	SIEML : 39750 € (En cours d'acquisition)				

## Moyens matériels

## Calendriers et commentaires

### Calendrier

### Commentaire

## Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

### Intitulé de l'indicateur

Bornes de recharge publiques accélérées créées (bornes)